

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-03

TARN ET GARONNE HABITAT

DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT

Divers dossiers

COMMUNE DE REALVILLE

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen trois demandes de garantie d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la construction et à l'acquisition-amélioration de logements à Réalville.

1 – 7 pavillons lotissement Canans

Cette opération concerne la construction de 7 pavillons, lotissement Canans à Réalville.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 690 489 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	648 419,00 €
* Subvention Etat	15 400 €
* Subvention Conseil Général (1)	26 670,00 €
Total	690 489,00 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 648 419 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	648 419,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0,00%
Préfinancement	3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 453 893.30 €, soit 70 % d'un montant global de 648 419 €, la Commune de Réalville se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Commune en date du 12 décembre 2005.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

2 – 1 maison lieudit Gandillou

Cette opération concerne l'acquisition-amélioration d'une maison, lieudit Gandillou à Réalville.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 162 355 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI 40 ans	19 630 €
* Prêt PLAI 50 ans	128 915 €
* Subvention Etat	10 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	3 810 €
Total	162 355 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 148 545 €

Les conditions actuelles des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

◆ Prêt PLAI 40 ans

Montant	19 630 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0,00%
Préfinancement	3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

◆ Prêt PLAI 50 ans

Montant	128 915 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0,00%
Préfinancement	3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 103 981,5 € soit 70 % d'un montant global de 148 545 €, la Commune de Réalville se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Commune en date du 12 décembre 2005.

3 – 1 logement boulevard Rodriguez

Cette opération concerne l'acquisition-amélioration d'un logement, boulevard Rodriguez à Réalville.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 110 716 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI 35 ans	57 961 €
* Prêt PLAI 50 ans	42 755 €
* Subvention Etat	10 000 €
Total	110 716 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 100 716 €

Les conditions actuelles des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

◆ Prêt PLAI 35 ans

Montant	57 961 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	35 ans
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

◆ Prêt PLAI 50 ans

Montant	42 755 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 50 358 € soit 50 % d'un montant global de 100 716 €, la Commune de Réalville se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la Commune en date du 5 septembre 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-03

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT
Divers dossiers
COMMUNE DE REALVILLE**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société Tarn et Garonne Habitat :

Construction de 7 pavillons, lotissement Canans à Réalville

- La garantie du département à hauteur de 70 % soit 453 893,30 € pour un prêt de type PLUS d'un montant de 648 419 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Réalville accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Précise que le Département exercera un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur ;

Acquisition-amélioration d'une maison, lieu-dit Gandillou à Réalville

- La garantie du département à hauteur de 70 % soit 103 981,5 € pour deux prêts de type PLAI d'un montant de 19 630 € sur une durée de 40 ans au taux de 2,75 % pour l'un, et de 128 915 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 % pour l'autre, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Réalville accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;

Acquisition-amélioration d'un logement, Boulevard Rodriguez à Réalville

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit 50 358 € pour deux prêts de type PLAI d'un montant de 57 961 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 % pour l'un, et de 42 755 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 % pour l'autre, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
 - Précise que la commune de Réalville accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn et Garonne Habitat.

Le Président,